



## **POUR INFO, AFFAIRE EN DATE DU 23 FEVRIER 2007 :**

Le 22 février, l'une de mes sœurs qui nourrit de nombreux chats libres, (33), trouve un soir dans le local attenant à sa maison un chat (croisé siamois red point), en train de manger dans son local.

Elle ne l'avait jamais vu mais il se laisse approcher sans problème. Il est totalement domestiqué.

Elle le trouve bien mal en point et m'appelle pour me signaler qu'elle a trouvé un chat qui a été maltraité...

Il présente une croûte à la tête, a un œil crevé et des dents cassées, de plus il a les moustaches brûlées. Il mange et semble cependant normal.

Le lendemain, elle se rend chez le vétérinaire.

Durant le trajet en voiture il va frotter sa tête sur la grille de la cage de transport et sa croûte va sauter. Une odeur de charogne va se répandre dans sa voiture.

Le veto va faire une radio de la tête du chat. (Voir photos ci-jointes).

**Aussitôt, il confirme qu'il a reçu une cartouche de plomb dans la tête. Un bloc de plomb est visible sur la radio. C'est incroyable, comment a t'il survécu ?**

D'après l'angle de tir, le chat ne pouvait que se trouver aux pieds du chasseur qui a tiré à bout portant causant la brûlure des moustaches et de la face du félin en raison du coup de feu.

Le tireur aura certainement laissé le chat pour mort mais celui-ci a survécu à ses blessures et s'est réfugié chez ma sœur.

Il était blessé depuis plusieurs jours et le vétérinaire a préconisé l'euthanasie.

### **Quel prétendu chasseur a pu tirer un chat inoffensif et domestique à ses pieds ?**

Rappelons que le tir sur des chats quels qu'ils soient est interdit par la loi tout comme les pièges à mâchoire.

Vous remerciant de poursuivre notre mission et de combattre toutes formes de maltraitance sur les animaux ainsi que les actes de malveillance avérés.